

**GRILLE TARIFAIRE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
REGIE D'ASSAINISSEMENT**

Applicable à partir du :

01/01/2022

N° de prix	Désignation	Unité	Tarif proposé	
			Prix unitaire en € HT	
1	PRESTATION STEP ACANTIA - USAGERS PROFESSIONNELS			
1-1	Apports de matières de vidange			
1-1-2	Réception, contrôle et dépotage des apports de matière de vidange	€ HT/apport		14,30 €
1-1-3	Traitement des apports de dépotage des matières de vidange	€ HT/m3		23,40 €
1-2	Apports de boues			
1-2-1	Réception, contrôle et dépotage des apports de boues de station d'épuration extérieures au périmètre de l'Agglo	€ HT/apport		17,60 €
1-2-2	Traitement des apports de boues de station d'épuration extérieures au périmètre de l'Agglo selon les limites fixées par convention	€ HT/tonnes de MS		148,80 €
1-3	Apports de graisses et effluents domestiques (hors matières de vidanges)			
1-3-1	Réception, contrôle et dépotage des apports de graisses et effluents domestiques (hors matières de vidanges) compatibles avec le traitement biologique de la STEP.	€ HT/apport		14,30 €
1-3-2	Traitement des apports de graisses et effluents domestiques (hors matières de vidanges) compatibles avec le traitement biologique de la STEP.	€ HT/m3		36,40 €
N° de prix	Désignation	Unité	Tarif proposé	
Prix unitaire en € TTC				
2	TARIFS PRESTATIONS - USAGERS DOMESTIQUES ET USAGERS ASSIMILES DOMESTIQUES POUR IMMEUBLE AVEC SURFACE DE PLANCHER <= 200 m² ou POUR IMMEUBLE AVEC SURFACE DE PLANCHER > 200 m² AVEC MOINS DE 4 POINTS D'EVACUATION INTERIEURES			
2-1	Branchement neuf			
2-1-1	Contrôle de conformité - en tranchées ouvertes	Unité		120,00 €
2-1-2	Contrôle de conformité - en tranchées fermées	Unité		180,00 €
2-1-3	Contre visite suite à non-conformité ou levée de réserves	Unité		120,00 €
2-2	Branchement existant			
2-2-1	Diagnostic de branchement existant avec transmission du rapport sous 2 mois à compter de la demande	Unité		285,00 €
	<i>Le délai court à compter de la date de réception par la régie du formulaire de demande complété et signé, sous réserve que le demandeur se rende disponible à la date de contrôle fixée par la régie.</i>			
2-2-2	Diagnostic de branchement existant avec transmission du rapport sous 8 jours à compter de la demande	Unité		345,00 €
	<i>Le délai court à compter de la date de réception par la régie du formulaire de demande complété et signé, sous réserve que le demandeur se rende disponible à la date de contrôle fixée par la régie.</i>			
2-2-3	Contre visite suite à non-conformité ou levée de réserves	Unité		120,00 €
2 BIS	TARIFS PRESTATIONS - USAGERS DOMESTIQUES ET USAGERS ASSIMILES DOMESTIQUES POUR IMMEUBLE AVEC SURFACE DE PLANCHER > 200 m² AVEC 4 POINTS D'EVACUATION INTERIEURS ET PLUS			
2-1 BIS	Branchement neuf			
2-1-1 BIS	Contrôle de conformité - en tranchées ouvertes	Unité		240,00 €
2-1-2 BIS	Contrôle de conformité - en tranchées fermées	Unité		360,00 €
2-1-3 BIS	Contre visite suite à non-conformité ou levée de réserves	Unité		240,00 €
2-2 BIS	Branchement existant			
2-2-1 BIS	Diagnostic de branchement existant avec transmission du rapport sous 2 mois à compter de la demande	Unité		570,00 €
	<i>Le délai court à compter de la date de réception par la régie du formulaire de demande complété et signé, sous réserve que le demandeur se rende disponible à la date de contrôle fixée par la régie.</i>			
2-2-2 BIS	Diagnostic de branchement existant avec transmission du rapport sous 8 jours à compter de la demande	Unité		690,00 €
	<i>Le délai court à compter de la date de réception par la régie du formulaire de demande complété et signé, sous réserve que le demandeur se rende disponible à la date de contrôle fixée par la régie.</i>			
2-2-3 BIS	Contre visite suite à non-conformité ou levée de réserves	Unité		240,00 €
3	TARIFS PRESTATIONS - USAGERS NON DOMESTIQUES			
3-1	Branchement neuf			
3-1-1	Contrôle de conformité - en tranchées ouvertes	Unité		240,00 €
3-1-2	Contrôle de conformité - en tranchées fermées	Unité		360,00 €
3-1-3	Contre visite suite à non-conformité ou levée de réserves	Unité		240,00 €
3-2	Branchement existant			
3-2-1	Diagnostic de branchement existant avec transmission du rapport sous 2 mois à compter de la demande	Unité		912,50 €
	<i>Le délai court à compter de la date de réception par la régie du formulaire de demande complété et signé, sous réserve que le demandeur se rende disponible à la date de contrôle fixée par la régie.</i>			
3-2-2	Contre visite suite à non-conformité ou levée de réserves	Unité		240,00 €
4	TRAVAUX			
	Pose d'une boîte de branchement lors d'une opération d'investissement portée par la régie d'assainissement			

4-1	<p>Réalisation de travaux relatifs à la pose d'une boîte de branchement en limite de propriété pour une longueur inférieure ou égale à 5 mètres par rapport au réseau gravitaire de collecte ou de transfert en cours de réalisation.</p> <p><i>Cette prestation peut être demandée par le propriétaire d'un terrain nu pour une viabilisation ou par le propriétaire d'un immeuble existant déjà raccordé pour la pose d'une boîte de branchement supplémentaire. Elle peut être demandée par un usager que dans le cadre d'une opération d'investissement portée par la régie d'assainissement et qu'en phase chantier.</i></p>	Forfait	3 750,00 €
4-2	<p>Réalisation des mètres linéaires au delà du forfait des 5 mètres linéaires. Prestation s'ajoutant au forfait mentionné au prix 4-1.</p>	ml	550,00 €
5 MAJORATIONS			
5-1	<p>Majoration pour branchement illégal</p> <p><i>Cas de branchement non contrôlé par la régie dit branchement illégal. Cela correspond à l'absence de demande de branchement et/ou de déclaration de commencement de travaux enregistrées à la régie pour les immeubles ayant une autorisation d'urbanisme délivrée après le 1er janvier 2010. La facturation se fera sur la base d'une unité par année d'utilisation du branchement non contrôlé (toute année entamée est due) et ce jusqu'à réalisation du contrôle de conformité du branchement.</i></p>	Unité	300€ / an
5-2	<p>Majoration pour branchement non-conforme suite à un contrôle de conformité ou un diagnostic de branchement</p> <p><i>Application de la pénalité depuis la date butoir de mise en conformité défini par le service jusqu'à la constatation du branchement conforme par un contrôle de conformité de la régie (facturation annuelle sur la base de consommation annuelle n-1 au prorata des mois concernés avec tout mois entamé du).</i></p>	Majoration annuelle d'une somme équivalente à la redevance assainissement (défini selon la situation géographique de l'immeuble concerné) à hauteur de 100%	
5-3	<p>Majoration pour raccordement non réalisé</p> <p><i>Application de la pénalité à partir du dépassement du délai légal de raccordement soit 2 ans après la mise en service du réseau concerné et cela jusqu'à la constatation du branchement conforme par un contrôle de conformité de la régie (facturation annuelle sur la base de consommation annuelle n-1 au prorata des mois concernés avec tout mois entamé du).</i></p>	Majoration annuelle d'une somme équivalente à la redevance assainissement (défini selon la situation géographique de l'immeuble concerné) à hauteur de 100%	
5-4	<p>Majoration pour refus de contrôle de branchement</p> <p><i>Application de la majoration pour chaque semestre de refus.</i></p>	200 € / semestre	